

Le numéro suivant se rapporte aux appareils frigorifiques. Depuis quelques années, on le sait, la réfrigération par des procédés mécaniques a fait de grands progrès. Nos importations en 1925 n'avaient qu'une valeur de \$64,119; l'an dernier, elles se sont montées à \$1,913,591. Les intéressés ont fait le calcul que le remaniement du droit fournira de l'ouvrage à quelque 600 personnes. Cette industrie est devenue fort considérable, on le sait, par le rôle que l'électricité joue dans ces appareils.

L'hon. M. RALSTON: Il s'agit de glacières pour usage domestique?

L'hon. M. BENNETT: Oui. Voici le texte de la lettre:

Nous croyons qu'un relèvement du droit sur les glacières aux chiffres de 22½ p. 100, 30 p. 100 et 35 p. 100 soulagerait le chômage et, étant donné que cette augmentation du droit protégerait sérieusement notre marché, nous permettrait de produire à meilleur marché et de vendre à des prix raisonnables, nous, fabricants canadiens, prenons l'engagement de ne pas accroître le prix de vente d'aucune catégorie des glacières que nous fabriquons au Canada.

Le volume des importations de glacières de l'an dernier représente du travail pour à peu près 600 hommes, dans notre industrie. En outre la mesure serait aussi très utile aux employés sans travail des autres établissements canadiens qui nous fournissent divers matériaux.

Le document est signé, au nom de l'industrie des appareils frigorifiques du Canada, par Joseph Ruddy, président du groupe et président de la *Ruddy Manufacturing Company Limited*, et tous les autres fabricants de ces appareils se joignent à cette manifestation.

L'hon. M. RALSTON: Mon honorable ami affirme-t-il qu'il a reçu un engagement écrit des autres?

L'hon. M. BENNETT: Ils se sont réunis et ont autorisé l'envoi du document que je viens de lire. Quand, en réponse à des questions, je dis que tous les intéressés donnent aussi ces garanties je veux dire, que le comité me comprenez, que je tiens le renseignement de seconde main.

L'hon. M. RALSTON: Comme il est écrit dans les prospectus, "de source que nous croyons sûre".

L'hon. M. BENNETT: Oui, pour employer le langage du prétoire.

M. DUPUIS: Le premier ministre est-il d'avis que ces engagements constituent des obligations légales?

L'hon. M. BENNETT: Je me suis efforcé l'autre jour de faire bien comprendre au comité que notre intention, dans toutes ces démarches, n'était nullement d'invoquer les

[L'hon. M. Bennett.]

tribunaux. C'est l'article 18 qui offre le remède à appliquer, et nous comptons nous en prévaloir.

L'hon. M. ELLIOTT: Selon l'entendement du premier ministre cette promesse d'engager 600 autres hommes permettrait-elle au premier ministre de l'invoquer dans trois mois d'ici, disons, si ces hommes ne sont pas employés comme il est promis?

L'hon. M. BENNETT: Non.

M. SANDERSON: Je prie le premier ministre de communiquer à la Chambre toute promesse qu'il a reçue, en ce sens, des fabricants de machines à pasteuriser ainsi que des manufacturiers de laveuses mécaniques et des accessoires.

L'hon. M. BENNETT: Je suis persuadé que l'honorable représentant a vu l'annonce insérée par les Frères Beatty, fabricants de laveuses mécaniques: ils font là une promesse publique.

M. SANDERSON: Les Frères Beatty se sont-ils engagés autrement envers le premier ministre?

L'hon. M. BENNETT: J'ai laissé entendre, l'autre jour, que les manufacturiers d'instruments agricoles avaient signé un engagement; et j'en ai donné lecture.

M. SANDERSON: Mais pas les fabricants de laveuses mécaniques.

L'hon. M. BENNETT: Non.

M. SANDERSON: C'est au sujet de laveuses mécaniques que j'interroge le premier ministre.

L'hon. M. BENNETT: Je lis tous ces documents à mesure qu'ils m'arrivent sous la main. Ayant lu l'annonce en question je ne sais plus si je n'ai pas mis de côté le document au sujet des laveuses.

M. SANDERSON: Et les machines à pasteuriser?

L'hon. M. BENNETT: Il n'existe pas de garantie écrite.

M. SANDERSON: Y a-t-il eu une garantie orale?

L'hon. M. BENNETT: Il me faudrait aller aux renseignements.

M. SANDERSON: Le premier ministre le fera-t-il?

L'hon. M. BENNETT: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami paraît attribuer tant d'importance à ces annonces veut-il garantir qu'elles